



L'EXPERTISE DU RADON

Qu'est-ce que le radon ?

Le radon est un gaz rare issu de la dégradation de l'uranium 235 qu'on trouve à l'état natif dans le sol.

L'effet cheminée est le principal phénomène responsable du transport du radon du sol vers l'intérieur de la maison : l'air chaud, qui monte dans la maison, provoque dans les caves et les étages inférieurs une dépression à peine perceptible ; il s'ensuit un effet d'aspiration, que les ventilateurs, chauffage ou cheminées peuvent amplifier.

Risques pour la santé

L'exposition prolongée au radon est une cause de cancer du poumon. Le risque augmente avec le nombre d'atomes de radon présents dans l'air et avec la durée pendant laquelle on respire cet air. Les produits de la désintégration du radon (polonium) s'accablent dans le tissu pulmonaire et l'irradient.

Cadre légal

L'ordonnance fédérale sur la radioprotection (ORaP) du 22 juin 1994, impose à chaque canton de réaliser son propre cadastre du radon, en veillant à ce qu'un nombre suffisant de mesures de la concentration de gaz radon soient effectuées sur leur territoire.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a publié en septembre dernier ses nouvelles directives et divisé par 10 la valeur directrice des concentrations de radon admissibles dans les habitations. Elle recommande d'adopter non plus 1000, mais désormais 100 Bq/m³ comme valeur de référence. Toute la Suisse est désormais concernée par les émissions de ce gaz radioactif incolore et inodore.

Notre offre

- mise en place des dosimètres (de préférence pendant les mois d'hiver),
- relevé et analyse des données après 3 mois,
- propositions d'assainissement adaptées à chaque cas,
- contrôle de la bonne exécution des propositions retenues.

Les coûts

Tarif horaire – déplacements – rapport de synthèse

Devis détaillé sur demande

